Date de dépôt: 28 novembre 2007
Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Kunz : Les SIG veulent augmenter le prix de l'électricité; quelques éclaircissements complémentaires svp (Question 4)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Cette interpellation s'adresse à M. Robert Cramer, chef du DT, département de tutelle des SIG.

L'auteur de l'IUE 454 remercie le Conseil d'Etat de la réponse qu'il lui a fournie le 12 octobre dernier. Bien que les renseignements qui lui ont été communiqués soient intéressants, il aimerait recevoir quelques précisions complémentaires.

Enfin, le Conseil d'Etat précise que « tous les experts s'accordent pour prévoir des fluctuations du prix de l'électricité beaucoup plus fortes que par le passé. Concrètement, le contrat de fourniture qui lie EOS à ses actionnaires, et donc aux SIG, a pris fin le 30 septembre 2007. EOS a annoncé sa volonté de valoriser une partie de sa production et de son approvisionnement sur le marché de gros et de réduire par là même le volume fourni à ces actionnaires ».

Question : faut-il en conclure que les SIG sont disposés à accepter sans faire appel à d'autres fournisseurs la hausse de ses coûts d'approvisionnement ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les Services industriels de Genève (ci-après les SIG) ne se sont pas contentés d'accepter les prix proposés par Energie Ouest Suisse Holding (EOSH) sans chercher à négocier au plus juste avec l'ensemble des actionnaires.

De plus, les SIG ont cherché à négocier des contrats long terme avec d'autres acteurs. Le seul acteur avec qui l'entreprise a pu négocier un contrat long terme dont le prix, à qualité égale, était plus attractif que celui proposé par EOSH a été les Forces Motrices Valaisannes.

Toutes les autres propositions se sont situées au-delà des termes définis avec EOSH. Les SIG ont eu des contacts avec Atel, BKW, Axpo/EGL, EdF, CNR, etc. et ont cherché par tous les moyens à s'approvisionner à des prix plus bas.

Force est de constater que la situation des prix sur les marchés de gros et sur les marchés à terme ne justifie plus pour les acteurs du marché de vendre de l'électricité à des prix plus bas que ceux pratiqués sur le marché. Par ailleurs, les acteurs ayant un excédent de production réservent ce dernier pour venir s'implanter directement dans les marchés romands.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer